

ASSEMBLÉE NATIONALE  
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT N ° II-3064

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>                                         | <b>+</b> | <b>-</b> |
|-----------------------------------------------------------|----------|----------|
| Inclusion sociale et protection des personnes             | 500 000  | 0        |
| Handicap et dépendance                                    | 0        | 0        |
| Égalité entre les femmes et les hommes                    | 0        | 0        |
| Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales | 0        | 500 000  |
| <b>TOTAUX</b>                                             | 500 000  | 500 000  |
| <b>SOLDE</b>                                              | 0        |          |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement, nous proposons de revaloriser les salaires des écoutant•es du numéro 119 Enfance en danger.

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement en la personne de la secrétaire d'État chargée de l'enfance multiplie les appels à contacter le numéro 119 Enfance en danger en cas de doute ou de problème. Si nous partageons l'objectif de faire connaître ce numéro d'urgence, nous nous interrogeons : si des enfants et des familles appellent, y-aura-t-il quelqu'un pour répondre au bout du téléphone ? A l'accueil téléphonique, il y a une personne de 8 heures à 10 heures, deux personnes de 10 heures à 21 heures, puis de nouveau une personne seule de 21 heures à 23 heures. Le week-end, il y a seulement une personne de 9 heures à 23 heures pour réceptionner les appels. Actuellement, plusieurs postes au 119 ne sont tout simplement pas pourvus.

Il est difficile voire impossible de trouver des personnes qui acceptent de faire ce métier au vu des conditions de travail et de rémunération. Avec l'augmentation du nombre d'appel au 119, le problème de sous-effectif et de saturation de la ligne va se faire plus pressant.

Ainsi, nous proposons d'augmenter de nouveau de 400 000 euros le budget du 119, dans le but de revaloriser les salaires des écoutant•es, de rendre ce métier plus attractif et de pouvoir enfin recruter.

Par cet amendement, nous abondons donc l'action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables » du programme 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » de 500 000 euros en AE et en CP et prélevons 500 000 euros en AE et CP sur l'action 11 « Systèmes d'information » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins fortement le Gouvernement à lever le gage.